

# Déontologie et tracfin (2 heures)

Domaine d'intervention : Immobilier

## OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser les dispositifs et les outils de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Savoir utiliser la cartographie des risques pour identifier les opérations à risque ;
- Savoir quand et comment réaliser une déclaration de soupçon.

## PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers et transactionnaires, syndics, responsables et assistant de copropriété, conseils syndicaux, gestionnaires locatifs et responsables d'agences.

## PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

## MÉTHODES MOBILISÉES

### METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

### MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du distanciel sur la plateforme numérique de formation du Cnam Pays de la Loire. Les supports seront fournis au stagiaire.

## INTERVENANT

**Aline Bossard**, juriste et formatrice en droit immobilier (ICH Ouest, CRDI, Cami).

## Formation MOOC

Modalité(s) proposée(s)



### Dates

01/06/2025 au 31/12/2025

### Durée

2 heures (webinaire)

### Lieu

A distance

### Horaires

Aucun. Selon la convenance du participant.

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : [handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)

# Déontologie et tracfin (2 heures)

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs (Quiz, mise en situation, cas pratiques, ...)
- La formation fait l'objet d'une auto-évaluation, d'un positionnement à l'entrée et à la sortie
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant

## PROGRAMME

### Accueil et introduction (10 mn)

Présentation du webinaire, recueil des attentes, introduction

#### I. PARTIE 1 : DEONTOLOGIE DANS LE DOMAINE IMMOBILIER :

- Les obligations légales de lutte contre le blanchiment d'argent pour les professionnels de l'immobilier (20 mn)
- Les procédures interne à mettre en place (20 mn)

#### II. PARTIE 2 : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET TRACFIN :

- L'identification des critères de risque et mise en place de la cartographie des risques (25 mn)
- L'obligation de vigilance et la fiche de suivi (20 mn)
- Déclaration de soupçon (15 mn)

Apports théoriques, analyse de document, cas pratiques et mises en situation.

### Conclusion (10 mn)

### Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation.

### Tarifs

90 euros (tarif normal)

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

### Contact

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)  
02 40 16 46 28  
[Ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:Ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr)

Conseiller entreprise :  
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

### Pour aller plus loin

- [ICH : catalogue de formation inter-entreprises 2025](#)
- [ICH : catalogue de formation intra-entreprises](#)
- 

### Points forts de la formation

- Formation assurée par une formatrice professionnelle expérimentée dans le domaine
- Modalités pédagogiques d'accompagnement
- Présence d'un forum

### Taux de satisfaction

**94,02 %** de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2024